

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 541

présenté par

Mme Colombier et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 33, supprimer les mots :

« avec la féminisation des grades militaires dans le respect de la langue française ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec plus de 16% de ses effectifs composés de femmes, nos armées n'ont pas à rougir en comparaison avec nos voisins européens et mondiaux, car l'armée française est la quatrième armée la plus féminisée du monde. Elle comporte une trentaine de femmes au rang d'officier général et depuis 1998, toutes les fonctions leur sont ouvertes. Avec un taux de féminisation de 61% dans le service de santé des armées, 11% dans l'armée de terre, 15% dans la Marine nationale et 24% dans l'Armée de l'Air et de l'Espace, les femmes sont pleinement intégrées et reconnues pour leur engagement et c'est un honneur de pouvoir compter parmi elles tant de femmes qui mettent, elles aussi, leur vie au service du pays.

Aussi, pour avoir écouté un grand nombre de femmes de tout rang et de toutes unités, la plupart ne voient pas la féminisation des grades comme une priorité et considèrent même parfois que cela leur desservirait dans un métier où seul le terrain et la compétence commandent.

Elles souhaitent être considérées comme des militaires à part entière, car au combat comme au soutien, les différences s'effacent et il ne reste plus que des soldats, marins et aviateurs, liés par la solidarité de leur unité, et qu'ils soient hommes ou femmes.